

Département  
Lot et Garonne

CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

Nombre de membres  
du conseil : 9  
En exercice : 9  
Qui ont pris part à  
la réunion : 5

Date de  
convocation :  
3 décembre 2025

Objet de la  
délibération

Aide sociale  
-

Contrat de portage  
de repas

Publié le

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-sept heures trente, se sont réunis en séance, les membres du Conseil d'Administration au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Étaient présents : 5

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Mme Brigitte LEVEUR, Bernadette CAPDEVILLE, Claudette PICARD.

Étaient absents : 4

Mme Valérie BIDE, Mme Annick PAPON, M. Dominique REAU, Danièle POLONI.

Pouvoirs de vote : 3

Mme Valérie BIDE à Mme Bernadette CAPDEVILLE  
M. Dominique REAU à M. Christian GIRARDI  
Mme Danièle POLONI à Mme Brigitte LEVEUR

Assistaient également à la séance :

MM. Martine BEVILACQUA - Directrice du CCAS-, Flora BOULBES - Agent social-.

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

φφφφφφφφ

A la date du 12 novembre 2025, le traiteur OSSARD, nous a informé qu'il leur était désormais impossible de continuer la préparation de repas mixés. En effet, à la suite d'un contrôle sanitaire, il leur a été vivement conseillé de ne plus fournir ce type de repas. Le traiteur ne nous a pas proposé de solutions de substitution.

Le président du CCAS propose de modifier les contrats du portage de repas afin de supprimer la possibilité de fournir un repas mixé.

## AR Prefecture

047-264700048-20251210-2025\_034-DE  
Reçu le 29/12/2025

Le Conseil d'Administration,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité ,

- ADOPTE le nouveau contrat ainsi que la fiche de renseignement

Fait et délibéré, les jours, mois et an que  
dessus,

Pour copie conforme,

Le Président,  
Christophe RDI

